



2 août 2023

(23-5252)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2013 (S.I. N° 221 DE 2013) SUR LE DROIT D'AUTEUR
ET LES DROITS CONNEXES (SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION
POUR LES PRÊTS AU PUBLIC) (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2013 (S.I. n° 221 de 2013) sur le droit d'auteur et les droits connexes (système de rémunération pour les prêts au public) (Modification)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11226_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/72 , IP/N/1/IRL/C/20
Brève description du texte juridique notifié	
Le règlement notifié modifie le Règlement de 2008 (S.I. n° 597 de 2008) sur le droit d'auteur et les droits connexes (système de rémunération pour les prêts au public) dans le but de désigner l'administrateur de l'organisme de gestion des collectivités territoriales comme greffier.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 juin 2013
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 juillet 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.